**Termes de Référence pour l’Evaluation finale du Projet d’Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) de Ouidah. « Réf : PNUD/IC/N°01/10/2019**

1. ***Contexte et situation***

De plus en plus, l’Afrique Subsaharienne est confrontée à de nombreuses menaces terroristes et conflits armés notamment en Afrique de l’Ouest, du Centre et dans la corne de l’Afrique. En Afrique de l’Ouest, cette menace est en partie due aux actions perpétrées par Al-Qaïda au Maghreb Islamique, Boko Haram et l’Organisation de l’Etat Islamique ainsi qu’aux élections parfois mal organisées. L’une des armes utilisées dans ces conflits reste les mines dont l’explosion crée de nombreuses pertes en vies humaines.

Selon le rapport 2017 de l’Observatoire des Mines, l’ampleur de la contamination des territoires par les mines anti-personnelles reste préoccupante dans plusieurs pays d’Afrique. Il s’agit notamment des cas de (i) l’Angola et du Tchad classés dans la catégorie des pays les plus contaminés de la planète avec plus de 100 km² de superficie par pays ; (ii) l’Ethiopie, l’Erythrée, le Soudan du Sud et le Zimbabwe, classés dans la deuxième catégorie avec des superficies contaminées de 20 et 99 km² ; (iii) le Soudan dont la zone contaminée est entre 5 et 19 km² ; (iv) la République Démocratique du Congo, la Mauritanie et le Niger avec une zone de moins de 5 km² ; (v) le Nigéria, le Sénégal, la Somalie, etc.

Les principales victimes de l’usage des mines sont les femmes et les enfants. Selon les statistiques de l’Observatoire des Mines, 42% des victimes civiles dont les groupes d’âges étaient connus, sont des enfants, soit un effectif de 1544 enfants.

Pour réduire durablement les conséquences néfastes de l’usage des mines, le Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) a été créé au Bénin en 2001 afin de faciliter l’application de la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction. Il est souvent sollicité pour répondre aux besoins de renforcement des capacités de déminage, de sécurité et de maintien de la paix exprimés par plusieurs institutions sous-régionales et internationales.

Afin d’améliorer les performances dudit centre, le PAMCoPRC-CPADD a été élaboré et mis en œuvre sur la période 2018-2019, selon une stratégie focalisée sur trois axes que sont :

* le renforcement de la capacité d’accueil et l’hébergement du centre ;
* l’amélioration des prestations du CPADD ;
* le renforcement des capacités organisationnelles du centre.

Ce projet contribue à la réalisation de l’effet 5 du Programme Pays 2014-2018 du PNUD, soit « d’ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable ». Il contribue également à la réalisation du Plan Stratégique 2018-2021 du PNUD à travers le produit « renforcer la résilience aux chocs et aux crises ».

De façon spécifique, trois produits sont attendus de la mise en œuvre de ce projet. Il s’agit de :

* Produit 1 : les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées ;
* Produit 2 : les capacités de formation au déminage humanitaire dans le domaine civilo militaire au sein des pays de la CEDEAO et de la CEEAC en particulier et en Afrique en général sont approfondies ;
* Produit 3 : les mécanismes de suivi et de gestion du projet sont mis en œuvre efficacement par les institutions/structures de gestion du CPADD.

La mise œuvre du projet a permis d’obtenir les principaux résultats ci-après :

* Organisation de séminaires de renforcement de capacité à l’endroit des instructeurs du CPADD ;
* Construction d’un bâtiment de type R+1 de 24 chambres de 9 m² alimenté en énergie solaire ;
* Réfection des locaux (mise en peinture des locaux d’instruction, hébergement et soutien, réfection voirie, éclairage publique solaire CPADD…) ;
* Renouvellement de l’équipement des 48 chambres des stagiaires (bâtiment hébergement principal, renouvellement de lits, matelas, armoires…) ;
* Achats de matériels pédagogique et d'instruction pour cursus EOD, ALPC et PSSM
* Energie renouvelable : Installation centrale solaire + achats panneaux solaires et maintenance pour le Bâtiment principal et le bâtiment de direction (vers l'autonomie énergétique) ;

Acquisitions d’1 véhicule de liaison (type 4x4) + 1 bus 20 places + 2 pickup (5 places).

Le budget prévisionnel du projet s’élève à 1.000.000 USD.

Après sa mise en œuvre sur la période 2018-2019, la présente évaluation finale du PAMCoPRC-CPADD vise à analyser sa performance dans la réalisation de ses produits et sa contribution aux effets du Programme Pays du PNUD. Ses résultats serviront au processus de prise de décision du PNUD, des Gouvernements du Bénin et du Japon, la France, la CEDEAO, les pays concernés par les opérations de maintien de la paix en Afrique et dans d’autres continents et les ONG.

1. **Objet, champ et objectifs de l’évaluation**
	1. **Objet**

L’évaluation finale du PAMCoPRC-CPADD, commanditée conjointement par le Gouvernement du Bénin et le PNUD a pour objet de :

* mesurer le statut réel des résultats actuels du projet ;
* aider les Gouvernements du Bénin, du Japon et le PNUD à mieux comprendre l’efficience, l’efficacité, la pertinence, et la durabilité des résultats obtenus ;
* évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et des groupes cibles (bénéficiaires des résultats) ;
* évaluer la pertinence des produits et activités développés par le projet ;
* déterminer la raison pour laquelle certains produits seraient réalisés et pourquoi pas d’autres ;
* Déterminer si le Gouvernement du Japon et le PNUD étaient positionnés efficacement pour obtenir des résultats ;
* Déterminer le niveau de pertinence de la contribution du Gouvernement du Japon à l’atteinte des résultats obtenus ;
* Contribuer à l’apprentissage du PNUD, du Japon et des partenaires régionaux et nationaux sur l’expérience du projet ;
* Aider les parties prenantes du projet à évaluer la valeur de l’initiative et la possibilité d’identification de nouvelles interventions ;
* Aider les parties prenantes à apprécier la prise en compte des normes de qualité du PNUD (stratégique, pertinent, fondé sur des principes, gestion et suivi, efficient, effectif, durabilité et appropriation nationale) ;
* Proposer des mécanismes d’amélioration de nouvelles interventions similaires, le développement de partenariats, les stratégies de mobilisation de ressources, la synergie entre les acteurs et les arrangements de gestion à mettre en place.
	1. **Champ et objectifs de l’évaluation**

L’objectif général de l’évaluation est d’analyser d’une part, les résultats/effets induits par le projet, les mécanismes qui y ont contribué et d’autre part, de dégager les enseignements qui peuvent être tirés de la conception et de la mise en œuvre de ce projet.

L’évaluation devra tenir compte des critères d’évaluation de projets de développement à savoir la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’égalité des sexes.

Toutes les parties prenantes du projet devront être également prises en compte dans le processus d’évaluation. Il s’agit notamment de :

* le Gouvernement du Bénin (MDN) ;
* le Gouvernement du Japon ;
* l’administration du CPADD ;
* les pays d’Afrique concernés par les opérations de maintien de la paix et d’autres continents ;
* les stagiaires du CPADD ;
* la France, la CEDEAO ;
* les ONG, etc.
1. ***Critères d’évaluation et questions clés***

L’évaluation doit respecter les principaux critères ci-après sans se limiter à ces derniers :

**Tableau : Liste non exhaustive des questions clés par critère d’évaluation**

| **Critères d’évaluation** | **Questions clés** |
| --- | --- |
| Pertinence | * Dans quelle mesure le projet s’est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l’effet correspondant du programme de pays ?
* Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d’autres projets pertinents dans la conception du projet ?
* Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d’influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d’autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. au Bénin et en Afrique ?
 |
| Efficacité | * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
* Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ?
* Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du programme de pays ?
* La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ?
* Quels sont les facteurs qui ont contribué à l’efficacité ou à l’inefficacité ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
* Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
* Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
* Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes, à l’autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?
 |
| Efficience : | * Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?
* Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et son exécution ont-elles été efficientes et d’un bon rapport coût-efficacité ?
* Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
* Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
* Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
* Dans quelle mesure les systèmes de Suivi et d’Evaluation utilisés par le PNUD permettent-ils d’assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?
 |
| Durabilité  | * Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
* Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
* Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
* Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l’équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
* Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
 |
| Thèmes transversaux : égalité des sexes | * Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
* Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
 |

1. ***Méthodologie de l’évaluation***
	1. ***Approche de l’évaluation***

Les évaluateurs doivent adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec le bureau pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, et les principales parties prenantes, en particulier les parties responsables du projet. Les évaluateurs doivent effectuer une mission sur le terrain notamment auprès du CPADD et des autres parties prenantes du projet.

L’évaluation portera sur la cohérence du cadre de résultat du projet, ses progrès vers les résultats attendus, l’influence éventuelle de facteurs externes sur l’atteinte des résultats et les enseignements tirés à ce jour sur la conception et la mise en œuvre du projet.

* 1. ***Méthodologie***

La méthodologie utilisée pour cette évaluation finale est basée sur la méthode d’évaluation du PNUD telle que définie dans la politique d’évaluation du PNUD et décrite dans les directives du PNUD en matière d’évaluation.

La méthodologie de cette évaluation peut prendre en compte, sans se limiter, aux éléments ci-après:

1. Utilisation du système de suivi et d’évaluation du projet et exploitation des rapports et documents existants : Utilisation des indicateurs de performance pour mesurer le progrès, particulièrement des résultats actuels face aux résultats escomptés. Examen des rapports d’activité et de performance ainsi que des analyses disponibles. Les évaluateurs passeront en revue toutes les sources pertinentes d’informations, telles que le descriptif du projet, le rapport d’activité du projet, les comptes rendus de revues trimestrielles et annuelle, les rapports sur l’état d’avancement, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents qu’ils jugeront utiles pour cette évaluation.
2. Observation sur le terrain et enquête auprès des bénéficiaires des formations du centre: les évaluateurs devront faire des visites de terrain afin d’enregistrer les plus pertinentes informations sur le fonctionnement du projet et de ses activités en cours et ses processus. La mission pourra également effectuer au besoin des enquêtes d’opinion et compléter les informations non disponibles au niveau des rapports précédemment étudiés. Les performances des agents formés et le niveau de satisfaction des pays et institutions qui les déploient pourront être pris en compte.
3. Entretien de groupes et individuels : Les entretiens auront lieu au minimum avec les parties prenantes au projet ci-après :
* Administrations de tutelle : Ministère de la Défense Nationale (CPADD) ;
* Bureau Pays du PNUD : (Unité Gouvernance) ;
* Equipe du Projet ;
* Partenaire Technique (le Japon)
* Quelques bénéficiaires (les stagiaires)
* Bénéficiaires au niveau régional : les institutions régionales partenaires du CPADD
* Instructeurs et experts internationaux intervenants au CPADD.
* Les partenaires qui travailleront plus tard pour la durabilité des résultats du projets (la France, la CEDEAO) ;
* les ONG ;
* les institutions des pays d’Afrique concernés par les opérations de maintien de la paix et d’autres continents pourront être contactées à distance.
1. Organisation de séances de cadrage de la mission : Les commanditaires organiseront des séances d’orientation pour les Consultants afin de leur faciliter une meilleure appropriation du contexte de l’étude et surtout des attentes vis-à-vis du travail ;
2. Le traitement des données, l’élaboration des synthèses et recommandations en un document.

La Direction Nationale du Projet assure toutes les facilitations à la mission d’évaluation en matière d’accès et de production des données nécessaires à l’évaluation.

1. **Produits de l’évaluation (principaux livrables)**

Les produits attendus de l’évaluation se présentent comme ci-après :

* **Le rapport de démarrage (10-15 pages).**

Dans ce rapport consacré à la revue documentaire, le consultant présentera le contexte de la mission, la méthodologie de conduite de la mission, la méthodologie de collecte et d’analyse des données, le chronogramme de conduite de la mission. Ce rapport doit contenir une matrice d’évaluation qui expose pour chaque critère d’évaluation, les questions et sous-questions auxquelles l’évaluation apportera une réponse en s’appuyant, sans se limiter, aux descriptions définies au niveau des critères d’évaluation. La matrice d’évaluation devra préciser pour chaque question, les données à collecter qui renseigneront celle-ci ainsi que les méthodes à suivre pour la collecte de ces informations.

* **L’aide-mémoire de la mission**

Dans ce rapport, les consultants feront un sommaire des conclusions clés et recommandations de la mission qui sera soumis au Groupe conjoint de référence PNUD- Ambassade du Japon-Gouvernement et au Représentant Résident du PNUD au moins deux (02) jours avant la réunion de débriefing sur place de la mission. Ce rapport fera une synthèse des données collectées sur le terrain en les situant dans le temps et selon la responsabilité ; l’état des lieux des travaux réalisés au CPADD, l’impact de l’intervention, etc.

* **Ébauche du rapport d’évaluation (40 à 60 pages maximum y compris le résumé exécutif) :**

La version provisoire du rapport final prendra en compte les commentaires reçus sur l’Aide-Mémoire.

* **Rapport final d’évaluation :**

Ce rapport reprend et corrige le rapport précédent, en tenant compte les observations et recommandations du comité de validation (Partie nationale, PNUD et partie japonaise).

1. **Composition de l’équipe d’évaluation et compétences attendues**

L’évaluation finale du PAMCoPRC-CPADD sera effectuée par une équipe de deux (02) consultants : un consultant principal et un consultant associé.

**Responsabilités et profil du consultant principal, chef d’équipe de l’évaluation** :

Le consultant principal va exécuter les tâches suivantes :

* Diriger et gérer la mission d’évaluation,
* Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l’approche de l’évaluation,
* Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Respecter les modèles d’évaluation du PNUD et de l’UNEG,
* Informer régulièrement le PNUD et le Gouvernement béninois à travers la Direction Nationale du Projet, sur l’état d’avancement de l’évaluation,
* Préparer et communiquer l’aide-mémoire,
* Préparer le rapport provisoire, le finaliser (en français) et le soumettre suivant leurs délais au PNUD et à la Direction Nationale du Projet.

Profil du consultant principal :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères techniques** | **Points** |
| • Education : Formation supérieur (Master ou Doctorat) en Sciences Sociales, Développement, Economie, Planification, Statistiques, Relations Internationales ou domaines connexes., avec des formations complémentaires en évaluation des politiques et programmes, gestion des projets, maintien de la paix, stratégies militaires, etc. | 10 |
| • Disposer d’une forte expérience comparative d’au moins quinze (15) ans dans la conception, la mise en œuvre (l’exécution), le suivi et l’évaluation de projets dans la sous région (et/ou international).  | 15 |
| • Pratique professionnelle avérée dans la gestion axée sur les résultats de développement dans la sous région (et/ou international).  | 10 |
| • Avoir conduit avec succès plusieurs travaux, avec des connaissances pratiques dans le développement des capacités et une bonne expérience dans la formulation, le suivi et l’évaluation de projet de développement dans la sous région (et/ou international).  | 15 |
| • Une expérience démontrée dans la conduite d’évaluations de programme et projets y compris l’expérience d’évaluation utilisant des méthodes quantitatives et qualitatives afin d’évaluer les résultats d’un projet au niveau individuel, institutionnel, sectoriel et politique dans la sous région (et/ou international).  | 20 |
| • Capacité démontrée de réflexion stratégique et d’excellentes compétences analytiques et d’écriture.  | 5 |
| • Solides connaissance des questions liées aux droits de l’homme, à l’égalité des sexes et au maintien de la paix dans les pays confrontés aux menaces terroristes et aux conflits armés.  | 10 |
| • Familiarité avec les normes et standards d’évaluation du PNUD et de l’UNEG. (10 | 10 |
| • La connaissance de l’Afrique subsaharienne et de la corne de l’Afrique serait un atout. | 5 |
| **Total** | **100** |

**Responsabilités et profil du consultant associé, membre de l’équipe d’évaluation** : Le consultant associé va exécuter les tâches suivantes :

* Faire la revue documentaire,
* Participer à la préparation de la méthodologie de l’évaluation,
* Exécuter avec le consultant principal l’évaluation finale conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Participer à la rédaction des différents produits attendus de l’évaluation,

Profil du consultant associé :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères techniques** | **Points** |
| • Education : Minimum BAC+5 en économie, sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent, avec des formations complémentaires en évaluation de projets et programmes, etc.  | 10 |
| • Disposer d’une expérience d’au moins dix (10) ans dans la conception, la mise en œuvre (l’exécution), le suivi et l’évaluation de projets.  | 20 |
| • Connaissance approfondie en matière des opérations de maintien de la paix.  | 15 |
| • Connaissance en matière de gestion des crises (menaces terroristes, conflits armés, crises post-électorales).  | 15 |
| • Pratique professionnelle de la démarche de gestion axée sur les résultats, et d’appréciation de l’aspect « genre ».  | 15 |
| • Excellente maîtrise des approches participatives.  | 15 |
| • La familiarité avec les normes et standards d’évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l’Evaluation (UNEG) serait un atout.  | 10 |
| **Total** | **100** |

1. **Déontologie de l’évaluation**

« La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE42. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

1. **Modalités de gestion et de mise en œuvre**

Cette évaluation placée sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD, sera supervisée par un groupe de référence composé du Directeur National du Projet, du Point Focal National du Projet, du Team Leader Gouvernance du PNUD, du Chargé de Programme Suivi et Evaluation du PNUD, d’un représentant de la partie japonaise. Le point focal de l’évaluation est le Chargé de Programme Suivi et Evaluation du PNUD.

Le groupe de référence aidera à assurer un processus participatif de l’évaluation et les commentaires sur les différents produits notamment sur le rapport final. Il aidera à mettre l’équipe d’évaluation en contact avec la direction du PNUD, le Comité technique de gestion du projet et les principales parties prenantes. De plus ce groupe apportera un appui substantif et logistique à l’équipe d’évaluation.

Le Point Focal de l’évaluation ensemble avec le Team Leader Gouvernance du PNUD, et le Directeur National du projet, assisteront l’équipe des évaluateurs dans la conduite des visites de terrain et à organiser les rencontres.

1. **Chronogramme du processus d’évaluation**

La durée d’exécution de cette évaluation est de 25 jours répartie sur deux mois.

Le calendrier d’exécution se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ACTIVITES** | **NOMBRE DE JOURS ESTIME** | **ÉCHÉANCE DE RÉALISATION**  | **LIEU**  | **ENTITÉ RESPONSABLE**  |
| **Activité 1 : Examen documentaire** **et rapport de démarrage**  |  |  |  |  |
| Réunion d’information avec le PNUD |  | À la signature du contrat  | PNUD | PNUD |
| Transmission des documents pertinents à l’équipe d’évaluation  |  | À la signature du contrat  | Par email  | PNUD |
| Examen documentaire, conception de l’évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter  | 5 jours | Une semaine après la signature du contrat  | Siège du cabinet d’étude/domicile | Équipe d’évaluation  |
| Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum) |  | Une semaine après la signature du contrat  | Siège du cabinet d’étude/domicile | Équipe d’évaluation  |
| Commentaires et validation du rapport de démarrage  |  | Une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage  | PNUD | PNUD |
| **Activité 2 : collecte des données** |  |  |  |  |
| Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion  | 10 jours | Trois semaines après la signature du contrat  | Cotonou, Ouidah | À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, etc.  |
| Réunion d’information avec le PNUD et les principales parties prenantes  | 1 jour |  |  | Équipe d’évaluation  |
| **Activité 3 : Rédaction du rapport d’évaluation**  |  |  |  |  |
| Préparation de la version préliminaire du rapport d’évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)  | 5 jours | Deux semaines après la fin de la mission de terrain  | Siège du cabinet d’étude/domicile | Équipe d’évaluation  |
| Soumission de l’ébauche du rapport d’évaluation  |  | Une semaine à compter de la réception de l’ébauche de rapport  |  | Équipe d’évaluation  |
| Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur l’ébauche de rapport  |  |  | PNUD | Responsable de l’évaluation et groupe de référence de l’évaluation  |
| Réunion d’information avec le PNUD  | 1 jour | Une semaine à compter de la réception des commentaires | PNUD | PNUD, groupe de référence de l’évaluation, parties prenantes et équipe d’évaluation  |
| Finalisation du rapport d’évaluation  | 3 jours  | Une semaine à compter de la réunion d’information finale  | Siège du cabinet d’étude/domicile | Équipe d’évaluation  |
| Soumission du rapport final d’évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)  |  | Une semaine à compter de la réunion d’information finale | Siège du cabinet d’étude/domicile | Équipe d’évaluation  |
| **Nombre total de jours estimé pour conduire l’évaluation**  | **25 jours** |  |  |  |

1. **Processus de soumission de l’offre et critères de sélection**
	1. **Présentation et constitution de l’offre**

La soumission doit comporter une offre technique et une offre financière séparées conformément aux TDRs conformément à la mention faite dans l’avis.

* ***Offre technique***

L’offre technique comprendra :

* Un curriculum vitae précisant les expériences pertinentes et les projets similaires conduits ;
* Une note de compréhension des termes de référence ;
* Une note méthodologique ;
* Un programme indicatif du travail ;
* Un formulaire P11 rempli.

L’absence d’une pièce entraîne le rejet immédiat du dossier.

* ***Offre financière***

Le consultant doit nous faire une proforma à un prix forfaitaire pour toute la mission. Ce prix forfaitaire doit prendre en compte les honoraires du consultant et tout autre frais s’il y a lieu (a préciser).

Toute demande de clarification doit être envoyée conformément aux orientations données dans l’avis.

* 1. **Critères de sélection**

**Evaluation technique** : L’évaluation technique des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation de chaque consultant suivant les exigences de chaque profil.

**Evaluation financière** : La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante : SF=100 x Fm /F, où SF est le score financier, Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée.

**Evaluation finale :** La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%). Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont : T= 0,70 et F=0,30.

Le contrat est régi par les conditions générales du IC (contrat individuel).

1. **Annexes**

Les documents ci-après jugés importants sont joints au présent TDR. Il s’agit de :

* PNUAD BENIN 2019-2023 ;
* CPD 2019-2023 du PNUD ;
* PAG 2016-2021 ;
* PND ;
* PC2D ;
* Document du projet.